

Commission des champs de bataille nationaux  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016

## **Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **Introduction**

#### Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2016-2017* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <https://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/20162017/me-bpdtb-fra.asp> page 149 de la version PDF.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*;
- a été préparé par la direction de la Commission tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

#### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2016-2017. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

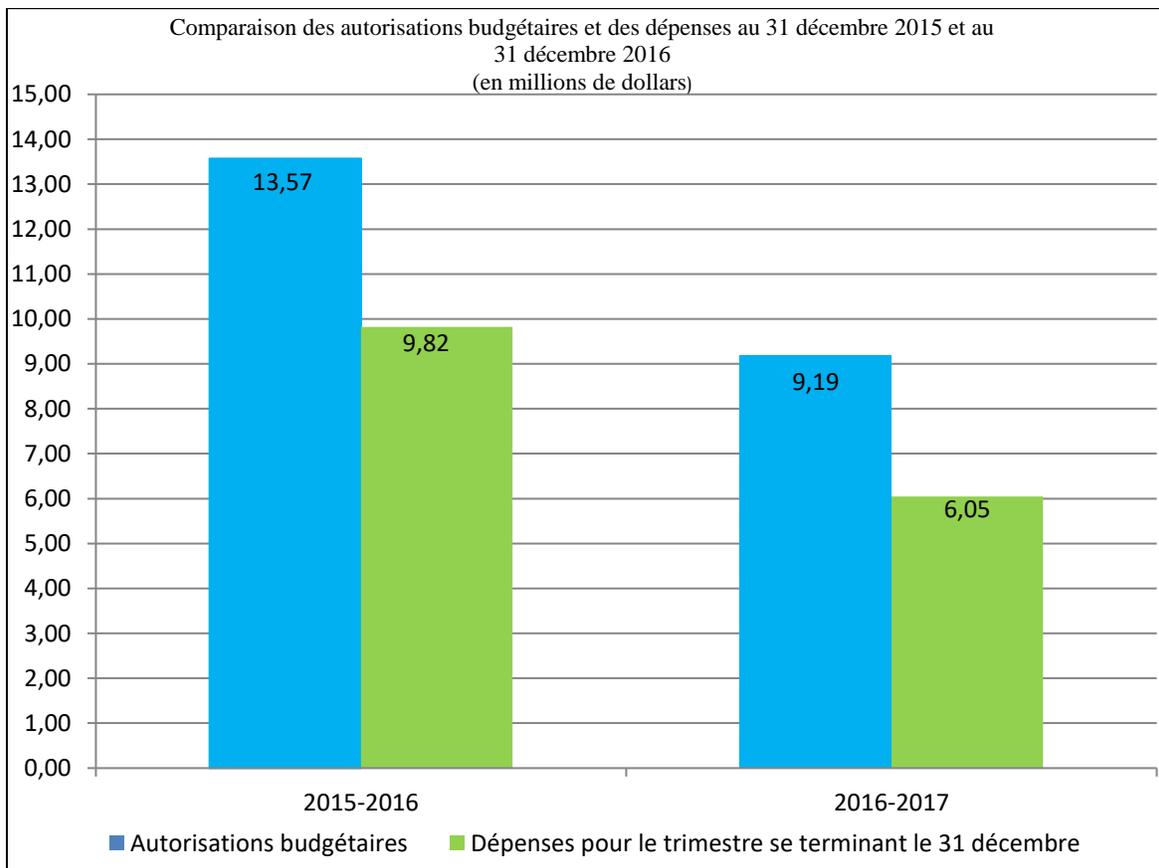
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

### Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et à la diminution des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 31 décembre.

#### Analyse des autorisations

Au 31 décembre 2016, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 4,38 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 13,57 M\$ à 9,19 M\$. Cette diminution est due à une baisse du budget de fonctionnement de 4,39 M\$ et d'une hausse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,01 M\$. La variation du budget de fonctionnement de 4,39 M\$ est attribuable à l'achèvement de l'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel (sentier des plaines d'Abraham) parallèle à la côte Gilmour, d'une diminution du montant du report du budget de fonctionnement de 59 057 \$ (537 975 \$ - 597 032 \$) et d'une réduction de 41 000 \$ dans les dépenses concernant la publicité.

### Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre 2016 a diminué de 3,77 M\$, représentant une baisse de 38 %, passant de 9,82 M\$ à 6,05 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. La diminution de 3,77 M\$ est le résultat de certains écarts négatifs des trois trimestres.

La baisse la plus significative est dans l'article courant des acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (3 027 840 \$) due à des dépenses plus élevées dans les trois premiers trimestres de 2015-2016 pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour et l'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel (sentier des plaines d'Abraham).

De plus, il y a eu une diminution au niveau de l'article courant des autres subventions et paiements (755 965 \$) qui comprend le paiement en remplacement d'impôt (PÉRI), car Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a procédé à une harmonisation entre l'année civile et l'année financière pour le paiement du PÉRI.

### **Risques et incertitudes**

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le *Budget principal des dépenses*, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 23 juin 2016.

Le principal risque pour la Commission était de ne pas rencontrer son objectif de revenus de 1,85 M\$. À la fin de ce trimestre, la Commission est en mesure de confirmer qu'elle va atteindre celui-ci.

### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Durant la période visée par le présent rapport, madame Michèle Gagné a été nommée Secrétaire de la Commission.

L'année financière 2016-2017 est une année au cours de laquelle plusieurs travaux de réfection des infrastructures ont été réalisés, car une marge de manœuvre d'environ 1 200 000 \$ a été dégagée en partie dû à l'harmonisation du PÉRI. Le suivi a été fait de façon rigoureuse et le sera jusqu'au 31 mars afin de respecter l'enveloppe budgétaire affectée aux divers projets. La Commission continuera aussi d'exercer une gestion proactive sur les budgets de fonctionnement de tous les secteurs en prenant les décisions au fur et à mesure afin de respecter l'ensemble du budget. Cette marge de manœuvre, dans l'année financière 2016-2017, s'est avérée très importante pour l'amélioration de certaines infrastructures. Suite au budget de 2016, le budget de la Commission a été réduit de 41 000 \$ pour la publicité.

En janvier 2016, la Ville de Québec a procédé à une nouvelle évaluation foncière du terrain et des immeubles, ce qui devrait représenter une augmentation de l'ordre de 20 % de la valeur foncière, entraînant une hausse du montant à payer du PÉRI en 2017-2018 d'environ 300 000 \$ soit 15 % de plus. Il est à prévoir une répercussion dans les montants que la Commission pourra allouer aux projets de réfection de ses infrastructures et autres projets d'investissement pour l'année 2017-2018 et les années suivantes. En effet, la Commission devra puiser à même ses budgets de fonctionnement pour la réalisation de certains projets d'investissement à partir de 2017-2018, par exemple, le renouvellement du parc automobile, ne laissant pas de marge de manœuvre pour tout imprévu pouvant survenir durant l'année financière, et ainsi, mettre à risque la stabilité financière de la Commission. La Commission soulèvera cet enjeu auprès du ministère du Patrimoine canadien et travaillera à trouver des solutions.

Commission des champs de bataille nationaux  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

La version originale a été signée par :  
Michèle Gagné  
Secrétaire

La version originale a été signée par :  
Paule Veilleux  
Directrice de l'administration

Québec (Canada)  
22 février 2016

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2016-2017</b>			<b>Exercice 2015-2016</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	6 959	1 352	4 458	11 357	2 845	8 200
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	376	94	282	367	92	276
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 850	417	1 313	1 850	371	1 345
<b>Autorisations totales</b>	<b>9 185</b>	<b>1 863</b>	<b>6 053</b>	<b>13 574</b>	<b>3 308</b>	<b>9 821</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2016-2017</b>			<b>Exercice 2015-2016</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 562	872	2 835	2 553	859	2 925
Transports et communications	205	28	68	165	31	69
Information	374	38	161	375	80	204
Services professionnels et spéciaux	805	189	530	765	130	441
Location	215	24	58	245	29	54
Réparation et entretien	976	180	415	925	187	444
Services publics, fournitures et approvisionnements	948	151	422	948	79	360
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1 225	318	476	4 823	1 887	3 504
Acquisition de matériel et d'outillage	420	61	97	175	26	74
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	1 455	2	991	2 600	-	1 746
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>9 185</b>	<b>1 863</b>	<b>6 053</b>	<b>13 574</b>	<b>3 308</b>	<b>9 821</b>